Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM210420262-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

LISTE DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM210420262-DE

LISTE DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026

Monsieur Le Maire expose les propositions d'inscription au budget primitif 2026 relatives à l'attribution de subventions aux organismes et associations figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes cités en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Les crédits afférents sont imputés à l'article 6574 du budget primitif 2026.

Madame Valérie Dupré, Madame Audoin, Stéphanie Jambou et Monsieur Le Quellenec ne prennent pas part au vote.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY